



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 2 -
SÉANCE N° 516 DU 21 NOVEMBRE 2022

UNE NAISSANCE / UN ARBRE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 14 novembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchard, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Solange Bruneau, Éric Paris (à partir de 18h32), Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Geneviève Pham-Sigmann, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Lucie Chauvelier, Didier Pillon (à partir de 18h30), Samia Soultani, Gwendoline Galou, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié (à partir de 18h06), conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Bertier, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Camille Pétron, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Didier Pillon a donné pouvoir à Lucile Perin (jusqu'à 18h30), Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié et James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

Camille Pétron et Vincent d'Agostino sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 25 novembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 21 NOVEMBRE 2022

UNE NAISSANCE / UN ARBRE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

Rapporteur : Isabelle Eymon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant la nécessité d'améliorer le stockage des eaux de ruissellement, d'augmenter la biodiversité et de maintenir ou d'améliorer des îlots de fraîcheur sur la ville de Laval,

Que la Région des Pays de la Loire porte l'opération "une naissance/un arbre" et attribue les subventions correspondantes pour la réalisation de ce projet,

Que la ville de Laval souhaite s'inscrire dans cette opération de la Région,

Que le budget nécessaire pour cette réalisation est alloué,

Sur proposition de la commission transition urbaine écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La participation de la ville de Laval à l'opération régionale "une naissance / un arbre", dans laquelle une subvention de la Région peut être versée, est approuvée.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à demander toutes subventions susceptibles d'être allouées dans le cadre de ce projet et notamment celle de la Région des Pays de la Loire.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Samia Soutani, en tant que membre du Conseil régional des Pays de la Loire, ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault